

Hélène lombard
Prt Rendezvousnosenfants.org
Prt Parti Indépendantiste de France
445 route de Bordeaux
16000 Angoulême
A

LO

Audition complétée de l'association Rendezvousnosenfants.org à la commission d'information de l' AN le 23 mai 2019,

Sur les crimes commis par l' ASE Gestapo de la république (conseil départemental)
et
les juges pour enfant (TGI et Cour d'appel)

Nul ne peut dire que ces institutions ont failli à leurs missions,
puisque étant criminelles, leurs résultats sont à la hauteur des prévisions souhaitées,
le génocide des enfants français.

La rafle de NOS enfants n'est pas une finalité, c'est le moyen de faire taire les français

et de détruire les enfants de France, c'est à dire du génocide art 211-1 CP par deux axes criminels :

le premier : dissimuler les conséquences vaccinales, des 11 vaccins visant à les détruire biologiquement pour en faire des handicapés, des stériles, des autistes, des troubles du comportement et des destructions biologiques, de future réfractaire à la parentalité, des inadaptés, des meurtries qui refuseront tout conseil, donc toute évolution possible, donc tout retour à la normal,

le deuxième : détruire NOS enfants par le viols de MASSE,

**Deux actes considérés à l'international comme des actes de guerre, qui ne dérangent
NULLEMENT les juges !!!!!!!!! pourtant sensés être garant des libertés individuelles !!!!!!!!!!!!!**

Pour parvenir à la bonne réalisation de ces missions criminelles TOUT le droit fondamental français a été bafoué par les exécutants c'est à dire par l'administration et fausse Association (PEP, Sauvegarde etc) en charge par les CPOM, des prévisions de rapt de mineurs sur 5 ans.

Alors que le droit français dans ses principes établit comme indispensable l'impérative possession des pièces pour tout justiciable afin d'assurer sa défense, les parlementaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat, qui sont aussi conseillers généraux dans les départements, se sont offerts à eux même, **l'impossible défense de leurs proies, les parents** (1) en les privant des pièces de leurs dossiers, par l'article **1187 CPC**, pour CASSER toute opposition parentale (préméditation) :

« Il est interdit à l'avocat de donner copie des pièces à ces clients » (clients = parents) !!!!

IL s'agit de discrimination judiciaire sur le sujet le plus grave la défense des droits des enfants donné tant

aux avocats chargés de NE SURTOUT PAS pas faire du droit en contre partie d'une Aide Juridictionnelle providentielle pour leurs fonds de roulement, que pour les juges qui s'autorisent à JUGER d'OFFICE sans débat, sans préparation de la moindre défense, sans production de pièces, sans contradictoire, donc **à devenir des tribunaux d'exception visant à parquer les enfants dans des camps, dans la gare de triage que constitue le huis clos du cabinet du juge pour enfant : famille d'accueil ou foyer.**

Ce qui démontre IMMEDIATEMENT que l' ASE, les juges pour enfant, et les parlementaires SAVENT très bien que les accusations formulées contre les TOUS les parents ont **INAVOUABLES** car soit **délirantes (sans valeur au regard du droit français) soit FAUSSES** .

De plus, Nos enfants sont placés :

– **sans motif,**

- enfant sans père,
- mère épileptique,
- enfant dépakine pour cacher les effets de ce médicament vendu qu'en France (avocat Dante spécialiste de la déparkine),
- mère allée à Paris,
- mère en symbiose avec sa fille de 3 ans,
- trop de nourriture dans les placards, donné trop de jouet à ses enfants,
- en opposition avec les services de l' ASE, l'administration n'a pas à s'immiscer dans les affaires s'appropriant le droit d'être une partie à l'affaire, d'être incluse, alors qu'ils sont sensés être neutre pour prétendument résoudre des problèmes internes à la famille
- en opposition avec l'administration, en violation du droit fondamental du droit impérieux de chaque français de demander des comptes à l'administration,
- les enfants n'ont pas de chambre (40 m2 pour 2 filles chacune leur chambre!)
- amour fusionnel,
- les parents refusent le placement donc ils placent l'enfant, majorité des dossiers,
- amour maternel qualifié par ces criminels « d'emprise maternel »,
- en opposition avec l'autre parent, souvent créée, alimentée par les sociaux eux même , diviser pour mieux régner fonctionne encore bien,
- suite à la vaccination, les parents veulent soigner leurs enfants donc l'enfant est placé pour les empêcher de faire des examens poussés à Paris ou l'étranger qui démontreraient un lien de causalité, donc entrave à toute plainte contre l' Etat pour les 11 vaccins, causant des destructions NAZIES (voir vidéo chapitre vaccination sur rendeznousnosenfants.org)
- handicapé,
- au RSA,
- par numéro de SS différent des parents de sorte que les parents ne savent RIEN sur la santé de leurs enfants ni quel médicament leur sont donnés, ni quels médecins les voient, RIEN, ainsi des années de non droits de visite permettent d'utiliser le ventre de nos filles pour fabriquer des bébés dont nous parents n'auront jamais connaissance,
- par des décisions EXIGEES et obtenues par les ASE aux juges de suspendre notre autorité parentale parce que nous refusons l'arbitraire et le génocide de nos enfants le temps d'obtenir tout ce qu'ils veulent du juge, donc l'autorité parentale n'existe plus, seul la volonté destructrice des nazis ASE PREVAUT sur TOUT.
- par supériorité affiché des juges et sociaux sur les parents qui sans diplôme, sont considérés comme de race inférieure pour lesquels juges et sociaux ont l'infini gentillesse de s'occuper de nos enfants, encore un point commun avec les nazis,
- travaillant, donc pas le temps de vous occuper de vos enfants,

- manque de moyen financier, donc seuls les riches peuvent élever leurs enfants, discrimination sociale d'un niveau de nazisme hallucinant,
- parent faisant l'école à la maison, car les statistiques de niveau des élèves au niveau national sont largement supérieures aux résultats de l' Education Nationale, donc discrimination ENCORE pour servir les intérêts des fonctionnaires,
- parent refusant les vaccinations,
- parent voulant déménager, donc le département initial s'empresse de faire un signalement pour obtenir les subventions qu'apportent le placement de l'enfant, et ne pas laisser l'autre les avoir, vol à l'arrivé du département car souvent sans amis, sans soutien local pour être la bonne victime à plumer, à détruire,
-
- beaucoup de ces motifs ne sont même pas des critères de maltraitance dans notre société française , ils ne peuvent donc constituer de motif pour ARRACHER des enfants et les séquestrer à leurs parents et à leurs vies, MAIS pour servir en objet sexuel des réseaux pédo phile locaux, au sein de petit foyer de 6 à 8 lits grand comme de simple maison, dissimulé dans la masse des quartiers résidentiels, quand les enfants ne sont pas livrés les week end à domicile de leurs violeurs, , tout motif est bon,
- le PPE projet pour l'enfant devant contenir la problématique familial n'est jamais écrit car il n'y en a AUCUNE, les sociaux étant sensés y inscrire les solutions à y apporter, sans problème, aucune solution, devant également adosser leurs noms afin de connaître ceux que l'on poursuivra pour génocide dans les temps qui approchent,
- **sans preuve,**
- **sans base légale,** pas de motif, donc pas besoin de preuve, donc absence totale de base légale,
- sans dossier, article 1187 CPC « il est interdit à l'avocat de donner copie des pièces à ses clients » nous les parents.
- par des tonnes **de faux en écriture** de fonctionnaires, tous plus pervers, plus haineux à l'égard des parents qui ont eu le tord d'avoir eu des enfants, c'est ce dont ils ont punis, avoir eu des enfants **DONC SANS DROIT NI TITRE.**
- **sans droit de visite, sauf 1 heure par mois !!!!!**
- nos enfants sont **drogués**, (retaline, risperdal, tercián etc à des doses de cheval) , pour ne pas dénoncer, pour dormir la nuit afin que les violeurs puissent les abuser sans qu'ils ne s'en rendent compte, pour les empêcher de se rebeller, pour les empêcher de faire de fugue, pour entraver leurs scolarités, pour les détruire, et s'en servir de poubelle au milieu médical
- **sans présence des enfants aux audiences,** donc encore sans contradictoire possible,
- **avec usage de la perversité** parfois d'un des parents qui n'aura pas à payer de pension alimentaire si l'enfant est placé, donc les sociaux utilisent contre l'intérêt de l'enfant, le parent pervers pour détruire l'enfant, et l'autre parent (entrave au naissance – 211-1 CP)
- **par vice de forme** (1184 CPC – parent non entendu, re convocation non faite, l'enfant doit être rendu- plus de 50 % des dossiers enfant non rendu)
- **par violation des règles de droit** (obligation d'audience d'appel dans les 3 mois très RAREMENT respecté, donc caduque, donc les enfants devraient être rendu- enfant jamais rendu)
- **destruction psychologique,** psychique, affective, sentiment d'abandon donné aux enfants comme en tant de guerre additionné de la perversion des sociaux qui manipulent les enfants, torture morale, non protection des sociaux, éducateurs face aux violences d'autres adultes (éducateurs etc) ou mineurs (étrangers, ou en souffrance de tout cela), sexualisation des filles pour légitimer leurs viols,
- **déscolarisation** en très grand nombre de nos enfants afin qu'ils ne viennent pas en concurrence à d'autres,
- **par privation de soin volontaire,** pour ne jamais pouvoir donner aux parents les moyens de réclamer leurs enfants,

- **par privation de nourriture,**
- **par violences aggravés,** tabassés par d'autres enfants ou par des éducateurs, dans les foyers, voir « envoyé spécial » en juin 2007,
- **par maltraitance et discrimination à l'école provenant des professeurs** car dénoncé par les professeurs eux même comme étant un enfant placé, donc différent des autres, donc persécuté dans tous les domaines de sa vie d'enfant ! Par des fonctionnaires !!!!!!! (ou giflé chaque matin à l'arrivée en classe et mis au coin! Pour casser l'homme en devenir)
- **par complicité des avocats** (refus d'utiliser les vices de forme pour faire arrêter immédiatement chaque affaire, refus de faire des inscriptions de faux, ordonne aux parents leurs soumissions aux sociaux dans l'espoir de voir revenir leurs enfants jamais rendus, et complicité au chantage « si vous ne coopérez pas vous ne reverrez plus vos enfants en droit de visite ») qui demande ce que le droit civil impose déjà,
- **par complicité des huissiers** (refus de faire les significations et constats, refus de faire des actes à l'encontre des juges, refus de faire des sommations interpellatives pour protéger les juges et donc ce système criminel, refus de faire des sommation de NE pas faire (placement et remplacement pour laisser maintenir placé et détruit en enfants complicité de génocide)
- **par refus de présenter** les enfants à leurs droits de visite avec leurs parents,
- **par refus d'emmener les enfants violés subir des examens gynécologiques,** entrave à la recherche de crime sur mineur, car les éducateurs connaissent parfaitement les adultes rentrant dans les foyers pour violer nos enfants, ou les emmenant les week-end directement chez les violeurs,
- **par viols** commis par les éducateurs eux même (administration officiellement de suppositoire sans suppositoire) l'objectif étant la destruction de l'enfant, son humiliation, et SURTOUT sa soumission à ce système nazi qui veut détruire nos valeurs,
- **par refus de tout baptême,** de tout catéchisme, de toute messe, de porter une simple médaille miraculeuse ou une croix, de tout relation avec la religion catholique faisant des ASE et des juges pour enfant un **DAECH pédocriminel administratif anti chrétien,**
- **par satanisme violer des enfants chrétiens l'aubaine pour les pédo sataniques,** avec le soutien soutenu de l'église catholique infestée elle même de pédocriminels
- **par refuse de présenter** à un médecin les enfants après chaque violence subie par eux,
- par refus de faire **le Projet Pour l' Enfant,** le PPE pourtant obligatoire, puisqu'il n'y a aucun problème comme en établir un par écrit au risque de laisser une trace de leurs nazismes,
- **par destruction du lien familiale** avec les grands parents, les cousins, oncle et tante, mais aussi parrain et marraine,
- **par placement en famille d'accueil** n'ayant aucune chambre pour l'enfant, alcoolique, qui n'aurait pas du selon le droit français d'avoir leurs propres enfants puisque torturés par eux,
- **par placement en hôtel** sans surveillance, ni nourriture, ni moyen de subsistance, ni cadre éducatif, donc livrés seules aux pédocriminels,
- **par refus d'inscrire les enfants à des cours d'apprentissage** dans le but total de les priver de TOUT AVENIR,
- **par refus d'appliquer le droit français** tout travail social est impossible donc on rend les enfants art 375-1 CC, et jurisprudence Bayonne aff ribeiro mars 2016. et violation des jurisprudence de cour de cassation : le placement renouvelé est criminel par violation de la jurisprudence de la Cour de cassation en chbre civile du 8 octobre 1986, 84-80.007 publié au bulletin : « Encourt la cassation l'arrêt qui pour refuser la restitution d'enfants à leur mère , se fonde sur des circonstances tirées de la durée des placements des mineurs , de la nécessité de favoriser une adaptation mutuelle et progressive, de leurs besoin de sécurité et de l'intérêt familial, sans préciser en quoi la santé, la sécurité ou la moralité des enfants étaient en danger auprès de leur mère, ou les conditions de leurs éducation gravement compromises. »

- etc etc etc

Dans un contexte dans lequel certains parlementaires eux même, certains fonctionnaires, subissant la propagande médiatique du « tout est beau tout il est gentil », « la société est bien faite », « l'administration fait son travail » dénué de tout sens d'analyse, de critique et de simple volonté de vérifié l'information, croyant de manière crédule que tout cela ne PEUT EXISTER ? !

Propagande télévisuelle feuilleton pour la police, la brigade des mineurs, les gendarmes, le juge et procureur, « plus belle la vie » pour toute la société sans expliquer une once de tout ce qui noté plus haut, politique et maire et curé, médecin, éducation nationale, et même la famille d'accueil tous les corps de métier du génocide sont mise à l'honneur alors qu'en réalité, ils tuent de l'intérieur nos enfants d'aujourd'hui, pour en faire des esclaves demain et détruire notre droit auquel plus personne ne croira.

Et encore dans cet état d'esprit après les multiples dénonciations de l'IGAS (Naves), la cour des comptes, l'INSERM et le ministère de la justice (rapport Cattala), mais aussi « Envoyé spécial » juin 2007, et « Pièces à conviction » janvier 2019. !!!!! tous ces fonctionnaires continuent tous préférant leurs intérêts personnels à celui de la France et de son peuple. !

Pour que ce génocide puisse tuer et détruire, et ce depuis des décennies, il fallait que NUL n'entrave le crime, ainsi, il s'avérait impératif d'interdire l'application de la constitution, **sur la notion de séparation des pouvoirs**, qui bien sûre EXIGE de chaque pouvoir contrôle les 2 autres. Et NON l'inverse qui est lamentablement répété jusqu'au président de la république, qui lui, dans ses attributions se doit de contrôler toute l'administration !!!!!

On note ici l'importance du ridicule et bien sûre de la criminalité que cela implique.

Qu'un pouvoir politique ait été donné aux fonctionnaires du domaine judiciaire, constituant officiellement le 3 ième pouvoir est bien sûre une hérésie, hérésie nécessaire au génocide des enfants français. Le refus d'appliquer ce mutuel contrôle et d'oser l'écrire est bien sûre un faux intellectuel ODIEUX une trahison au bon sens et d'une infini criminalité rendant le génocide facile !!!!! prémédité et depuis 61 ans !!!!!!! Les 3 pouvoirs en sont MUTUELLEMENT complices.

Qu'il s'agit également d'un abus de personne faible, et encore plus affaibli par l'idée même de voir rapté ses enfants, au moyen financier et au connaissant réduite à leur minimum, faisant confiance à ce système, et se considérant en plus comme socialement inférieur tant aux fonctionnaires sociaux et juges, qu'à toute autre intervenant. Cette cible constitue un 2 ième critère du génocide : **ciblage d'une population déterminée (2) et obtenir sa soumission de fait.** (3)

La cible est donc française de souche, blanche, DOM-TOM, européenne et africaine à **80% chrétienne**, mais aussi arabe chrétien, et musulman dit modéré vivant à l'occidental eux aussi considérés comme des mécréants, afin que tous apprennent à se soumettre à l'islam, par la force, par le viol, par la destruction de nos enfants qui détruits, ne viennent pas concurrencer leurs propres enfants et empêcher l'invasion de la France.

Musulman et juif, qui eux ne sont nullement ciblées, contrairement au droit français, alors même que coupable de crime, « par torture sur mineur, par ascendant, par habitude », punis et réprimés par les articles 222-1 et suivant du CP par 30 ans de prison. !!! pour avoir commis ou fait commettre sur leurs enfants les excisions et circoncisions.

Or,

il n'y a en France **AUCUNE condamnation de parents pour avoir fait exciser et circoncire leurs enfants**, ce qui démontrent le niveau de criminalité de **TOUTE l'administration qui se prétend française**, et sa trahison des droits de l'homme et des droits de l'enfant, donc sa trahison à la République,

donc sa trahison à la République laïque pour en faire concrètement déjà une république islamique
puisque les chrétiens sont les victimes,
donc sa trahison aux valeurs de la France,
sa trahison à tout humanité, logique puisqu'ils torturent leurs propres enfants, ce qu'aucun animal n'a
jamais fait dans toute l'histoire du monde. !

ASE + TGI = DAECH pédocriminel

Subissant un crime sur mineur, excision et circoncision, ce sont ces enfants de cette communauté
fondamentalement criminelle, puisque agissant sur leurs propres enfants. !!!! qui devraient être placés à
l'aide sociale, puisque que **la justice française DOIT PUNIR le crime sur MINEURS !!!!**
et NUL Français ne pourrait le tolérer autrement.

L'absence de ces condamnations démontre que de nombreux juges sont juifs, d'autres franc-maçons,
quelques uns musulmans, qui TOUS REFUSENT d'appliquer le droit français pour préférer appliquer
leurs textes talmudiques et coraniques, TOUS trouvant les viols de mineurs TOUT A FAIT
NORMAUX.

Ce qui explique dans leur haine qu'ils indiquent devoir cacher dans leurs prétendus textes sacrés,
que 80 % des enfants placés soit chrétien, et **que 80 % des enfants placés sont violés**, puisqu'ils
donnent à leurs coreligionnaires la chaire fraîche dont leurs perversions ont besoin.
Soumettre nos enfants à l'islam ou les détruire par le viol. Entraver à l'état de l'enfant toute futur
opposition de sa part.

Ainsi donc :

Les parents chrétiens, aimant et protégeant leurs enfants les voient raflés parce que chrétiens, SANS
droit ni TITRE, torturés moralement, affectivement, psychiquement, drogués par psychiatre, tabassés
dans les foyers et famille d'accueil, violés dans les même lieux en MASSE sous la responsabilité des
départements, par les réseaux pédocriminels locaux, à qui les enfants sont livrés sans défense par les
sociaux (éducateurs etc), nos filles, violées, utilisées pour fabriquer des bébés qui sont mis à l'adoption
au mieux ou violés sans identité dans ces même réseaux !!!! et SANS que la justice n'enquête sur les
viols et grossesses de mineurs puisque les juges français les considèrent comme normaux, confirmant en
cela leurs origines.

Ce qui constitue en plus du racisme, des actes sataniques anti chrétien et anti blanc.

Quand dans le même temps,
les enfants musulmans et juifs sont eux torturés par leurs parents par excision et circoncision faussement
déclarée « phimosis » (la France est le record man du monde du phimosis!!!! et escroquerie 120€ de
remboursement du crime payé , par la sécurité sociale!!!!) encore le silence de l'administration, pour
commettre ENCORE des crimes sur mineurs, **car ces enfants là ne sont pas non plus**
protégés par la république laïque française, le tout en violation des droits de l'enfant,
crimes commis par un obscurantisme délirant, protégé par des diplômés prétendument humanistes ! Et
républicain.

Nul enfant ne doit être soumis à la torture, voilà les valeurs de la France et du peuple français.

Pour certains esprits détraqués, empêcher la torture des enfants constituerai du racisme ! Et plus
pitoyable de l'incitation à la haine raciale ! Je laisse aux plus intelligents le soin d'apprécier à sa juste
valeur le niveau de bêtise nécessaire à une telle pensée.

La présente négation des droits de l'enfant constitue DEJA la soumission à la Charia et à la pédocriminalité. Cette administration criminelle qui se prétend française, appliquer **l'art 16** de la déclaration Universelle des droits de l'Homme , qui est lui même **PEDOCRIMINEL**, **« à partir de l'âge nubile « donc à partir de 10 ans !.**

De plus, pour accomplir ce génocide, et mettre en mouvement les intervenants il fallait le pérenniser par des financements appelées : **subventions** qui sont accordées au département le jour du rafle de l'enfant constituant une grande partie de son financement , donc de sa soumission au génocide, a pour qualification judiciaire française : **la traite d'être humain (4)**, et qualifiée de crime contre l'humanité au niveau international. Tel un camp de concentration, il n'y a aucun échappatoire. Toute action juridique entravée d'office, même réussie est inopérante, tout recours à des institutions extérieures s'auto qualifiant d'office d'incompétent n'est jamais suivi d'aucun effet, ni dénonciation au procureur ni dénonciation à la hiérarchie, RIEN !, **car tout le droit français est bafoué de manière systématique et permanente, contre NOUS français.**

Dans l'espoir de ne pas assumer leurs crimes, les départements ont fait créer des « associations » pour gérer les familles d'accueil et organiser les visites, **l' ASE n'étant là que pour VOLER les enfants.** La Gestapo raflait les personnes, les torturer et d'autres géraient les camps de concentration, répartition des tâches.

Associations à qui la loi ne s'impose pas contrairement aux départements. De plus, lié par le **CPOM**, le Contrat Pluri annuel d' Objectif et de Moyen, département et association , fonctionnent sans véritable appel d'offre, juste par habitude, le statut associatif, leur permettant en même temps de dissimuler leurs chiffres d'affaire hallucinant issus de cette traite d' êtres humains, NOS ENFANTS.

Ces associations entreprise de traite d'être humains, dissimulent leurs comptes même lorsqu'elles reçoivent plus de 150 000 € de subvention de l' Etat, pour cacher NOTRE génocide.

Les liens entre juges et association sont établis par le fait notamment que l'association La sauvegarde inclus comme membre de droit les juges pour enfant, brisant ainsi leur devoir impérieux de neutralité, sans que cela ne dérange nullement tous ces fonctionnaires ou dépositaires d'autorité publique, tous agissant prétendument pour la protection de l'enfance dont les niveaux d'état de victime ne change pas malgré les milliards de salaires déversés dans les comptes bancaires des fonctionnaires !!!! ce qui aurait du interpeller les plus professionnels d'entre eux.

Tous les chiffres utilisés tant par Mr Taquet que par les autres, sont issus des statistiques faussées volontairement et criminelle afin de continuer le génocide, en se donnant à eux même de prétendu vrai raison de continuer.

Exemple : 1 enfant serait tué par ses parents tous les 5 jours. Cette statistique est un FAUX extrêmement grave puisque c'est l'extrapolation des chiffres de la mort subite du nourrisson qui en plus ne peuvent en aucun cas être imputés aux parents puisqu'il est démontré qu'une grande partie d'entre eux sont subséquentes aux vaccinations, encore le fait de fonctionnaires appliquant des textes criminels.

Autre exemple : le 119 ne prend JAMAIS les plaintes des parents contre les ASE et contre les foyers et famille d'accueil, lors que leurs enfants placés, ce qui constitue la création d'office de statistique totalement FAUSSE, pour servir un but criminel inacceptable et constitue une non assistance à personne en danger, une entrave à la dénonciation de crime d'une structure ayant des dispositions de service publique, et une falsification totale des statistiques, et ce **volontairement.**

L' ASE est en parfaite connaissance de l'étendue de ces crimes sur nos enfants, ces membres

savent parfaitement être des criminels. Car ces fonctionnaires territoriaux osent utiliser la fonction publique, la justice (attaque en diffamation alors qu'ils sont sans droit ni titre!) et que **nul acte illégale en droit ne peut être générateur de droit**. Ces sociaux, ces fonctionnaires osent par notre droit attaquer ceux qui les dénoncent, allant jusqu'à **se considérer** comme partie à l'affaire de chaque placement, comme propriétaire de nos enfants, or cette vision du monde est celle des sataniques, des fous, dont le propre est d'être incapable de s'arrêter.

Les autres critères :

- **la soumission judiciaire des juges pour enfant** : le système judiciaire organisé, sans issue, NIE les **droits de l'homme et le droit français (5)** et constitue une organisation mafieuse dans laquelle le juge est celui qui soumet le citoyen parent au silence, alors que devant garantir des libertés individuelles. !!!

En effet, Toute décision du juge pour enfant est systématiquement d' application provisoire mais toujours sans la moindre motivation, **le juge pour enfant constitue un tribunal d'exception pour enfant**, qui bien sûre n'est suivie d' aucun recours effectif en la cour d'appel, qui renvoie elle même sa propre décision à nouveau devant le juge pour enfant, premier, dernier et seul **validant les ordres reçus des sociaux** qui eux pré écrivent les décisions de justice auxquels le juge n'a plus qu'à apposer sa signature :

le camp de concentration doit pouvoir travailler, le rendement aux crimes est fondamental, **détruire du français de souche est impératif** : Maintient sans droit ni titre par faux en écriture pour séquestrer les enfants aussi longtemps que leur destruction le nécessite, c'est à dire TUER le peuple français de l'intérieur SANS que cela ne se voit de trop, juste pour donner l'illusion qu'il existe encore, et SURTOUT entraver la création de génération nouvelle.

C'est ce qu'on subit le véritable peuple d' Égypte dans l'Antiquité, dont la Bible se fait l' échos dans l' Exode « Homme femme enfant en Égypte était malade , défiguré (variole), excepté les juifs. » ! la destruction avant l'invasion musulmane.

Le système est **dictatorial et génocidaire, c'est la stricte application également du protocole de Toronto de 1967 écrit par les réseaux pédo criminels, 666, c'est à dire les violeurs et assassins d'enfants auxquels les juges se soumettent totalement en faisant des décisions qui sont en réalité des commandes pédocriminels. !**

Pour obtenir le poste de juge pour enfant, une carrière leur est promise, au cas ou leurs irrégularités faites avant leur entrée dans la magistrature ne suffiraient pas pour faire pressions sur eux, obtenant ainsi leurs soumissions criminelles faisant du juge pour enfant autant de Mengelé nécessaire au génocide de MASSE triant ceux qui seront placés 6 mois, 1 ans, 2 ans, 10 ans ..

La république a inventé le poste d'un juge pour enfant pour les enfants dans un camp de concentration pédocriminel, détruire mais se servir de l'enfant avant pour l'abuser.

La soumission judiciaire est totale notamment par la cour de cassation, qui depuis 2006, n'est plus accessible aux victimes gratuitement et sans avocat, car elle annulait un grand nombre de décision arrivant dans ses registres, puisque prise contre le droit, donc illégale. Bien sûre ce grand nombre d'annulation de décisions de placement démontrait le génocide ...judiciaire. Toutes les Voix de recours sont devenues totalement inopérantes et non effectives.

La CEDH, cour européenne des droits de l'Homme pour ne pas dénoncer cette application du protocole de Toronto, partout en Europe de l' OUEST, REFUSE de dénoncer l'ampleur du crime

organisé, refuse d'appliquer ces textes, et prétend prendre les dossiers, sans jamais en traiter un seul, laissant les enfants européens être massacrés, sans la moindre honte, et en négation à leurs droits.

La CADA refuse d'ordonner la production des pièces administratives des départements.

Le défenseur des droits ne soulève pas les simples mais fondamentaux vice de forme.

La CPI refuse de poursuivre la France car elle est co fondatrice d'elle même.

Comme le crime est fait dans tous les pays d'Europe, en Suède, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en France, en Angleterre, la preuve du crime est sur démontrée.

Les placements de 2 ans désormais (1an avant) toujours dans toutes ces conditions démentes finissent d'achever les résistances parentales et la souffrance trop importante pour tenir face à autant de criminel et de Mengélé, placant sans honte, ni motif, tenant par chantage les parents, leurs interdisant tout lien avec des associations par la peur ainsi suscitée, mais aussi leur interdisant toute manifestation publique, ce qui est proprement démentielle. Et permettent aux juges de détruire chaque jour toujours plus d'enfants et de familles françaises.

- **Depuis 1958**, c'est l'enfant supposé être maltraité, donc déjà victime qui est retiré de sa famille, et non le maltraitant, comme fait avant. L'enfant retiré à sa famille sans raison comme l'autorise l'article 375 CC ne donnant que 3 domaines, santé, sécurité, moralité, subit donc une double peine : Éloigné sans raison et mis en prison. La double peine pour l'enfant est autorisé en France depuis 1958. ! et **exclusivement CONTRE nos enfants. !**

La république synonyme de nazisme.

- **La soumission sociale des parents** : se fondant surtout sur la signature d'un contrat de prise en charge imposée par chantage par les sociaux – « signez sinon plus de visite avec vos enfants » - par lequel les sociaux dans leur infini sadisme, **font croire aux parents qu'ils sont eux même responsable du placement de leurs enfants**, afin d'en obtenir le silence et l'auto culpabilisation nécessaire non seulement au crime lui même, c'est à dire la séquestration et la destruction de l'enfant, mais surtout **à se continuité**, car l'objectif est de détruire toutes les jeunes générations.

Ce contrat est montré aux enfants et permettent aux sociaux de leurs faire croire **à l'abandon parental**, parachevant la destruction de la famille, tel des nazis. Manipulation de personnes gentilles qui **n'imaginent PAS que des fonctionnaires puissent être d'un tel niveau de folie ! Et de monstruosité, car les motifs du placements sont complètement INVENTEES et n'existent même pas dans la société française. !!!!!!!**

Avec une particularité fondamentale, les sociaux évaluent parfaitement la capacité de chaque parent à se battre ou pas pour perpétuellement le tenir dans la peur, la terreur du pire, et ainsi entraver toute action de résistance, allant jusqu'à les menacer de prison en cas de lien avec des associations de défense des enfants et des parents. Deux juges d'instruction ont ainsi rendu de ordonnances entravant tout lien entre citoyens honnêtes, c'est à dire parents et association dont la mienne rendeznousnosenfants.org !!!!!!! violation du droit constitutionnel d'être membre d'une association.

Avant l'audition devant la commission de l'Assemblée Nationale, du 23 mai 2019, JAMAIS aucun juge n'avait interdit une victime de rentrer en contacte avant moi. En serait-ce une conséquence ? !!!!!!!

- Destruction des liens impératifs (6) :

Droit de visite moyen parent / enfant = 1h/mois. Des centaines de milliers de parents ne voient **JAMAIS plus leurs enfants placés INNOCENTS**, parce que les

moyens à mettre en œuvre pour réaliser toutes ses visites **viendraient démontrer l'ampleur du génocide, ce serait un parler pour 500 000 enfants chaque mois !!!!! et de fait serait visible du peuple.**

De plus, les sociaux doivent détruire toujours plus de nouvelle famille selon la programmation du **CPOM** de chaque département (contrat pluri-annuel d'objectif et de moyen) qui **planifie d'avance le nombre d'enfants à voler – les nazis ne se cachent Même PAS !!!!! -** pour permettre un taux d'occupation des lits de famille d'accueil et de foyer à **92 % !!!!!!! soit 30 % de plus que le meilleur hôtel, déjà considéré comme super rentable ! seul la prison a elle un taux d'occupation supérieur à 100 % .**
La république planifie le camp de concentration et le rend rentable pour le département qui obtient des subventions !!!!!!! pour les criminels ! Fonctionnaires qui eux reçoivent un salaire!!!!!!

Prison	Jugé par un tribunal	Dossier = droit de la défense
<u>76 000</u> adultes prisonniers reconnus coupables	Pénal	Avec dossier
<u>500 000</u> enfants innocents	civil	SANS dossier

La France est un camp de concentration pédo criminel pour enfants , ce qui démontre le génocide et son ampleur.

- **destruction sociale et financière des parents**, privation de travail (RV donné pendant les heures de travail, arrive à le leur faire perdre) , vol des allocations ce qui engendre volontairement la perte du logement familial, fondamental pour récupérer ses enfants, bien que prioritaire selon le droit français. Privé d'allocations, expulsés de leurs logements, recherchant et retrouvant un logement dans le privé coûteux et trop petit, les sociaux leur affirment dans leur sadisme nazi habituel , qu'ils ne peuvent plus leur rendre leurs enfants du fait de la petitesse de leurs logements !!!!!!!
Ajouté au reste, le constat de cette criminalité finit par achever toute résistance, **POUSSANT bien des parents au suicide, ce qui explique les 13 000 suicides par an, sans compter ceux des enfants dissimulés dans les accidents ou les conséquences affichés de mort suite aux drogues, à l'alcool . Le chantage lui met en état de soumission les enfants eux même !** Qui finissent par le considérer comme un élément de la vie quotidienne, ce qu'ils n'auraient jamais fait en restant en famille.
- **Soumission médicale de nos enfants** : ayant un numéro de SS différent des parents, les parents sont placés volontairement encore dans une ignorance totale des médicaments donnés à leurs enfants , ainsi que des médecins les prescrivant. Ainsi, ils ne savent pas que leur fille dès 11 ans ont eu des enfants, ni que ceux ci ont été adoptés, ou tués dans les réseaux pédo criminels, -disant au enfant que le bébé a été donné à leurs grands parents- n'ayant plus de visite, tous les mensonges et surtout les pires sont permis aux sociaux.

N'ayant connaissance de rien, l'absence d'information permet aussi le défaut de soin.

Les 11 vaccins détruisent nos enfants biologiquement et en MASSE , il s'agit d'une guerre

bactériologique faite sur NOS ENFANTS pour les rendre stérile, pour en faire des handicapés, pour leur créer des troubles du comportements et remplir le camp de concentration nommé IME ou ITEP.

Les prévisions des conséquences sur la santé des enfants de France sont tellement certaines, que tels des investisseurs les départements construisent un peu partout déjà des pouponnières, prévus pour des bébés de Zéro à 6 ans , parfois 2 pouponnières dans certains départements. !!!
le nazisme permanent, depuis 1789. (la destruction des enfants se faisaient avant par les maisons de correction)

Quant aux **autistes qui eux, dans leurs constitutions propres ne SAVENT pas dire NON**, ne savent pas se défendre, sont **des victimes IDEALES pour les réseaux pédo criminels, qui s'autorisent dans leur infini délire, à penser que l'enfant est volontaire à se faire violer** alors que de part son handicap **il est INCAPABLE de dire NON**, comme drogué.

Ces criminels sexuels leur font croire qu'il s'agit aussi d'un jeu, et qu'ils les aiment, qu'ils les considèrent MIEUX que leurs parents, leurs faisant croire que leurs viols leur font du bien, que **la normalité c'est les viols.**

Cette manipulation habituelle chez le violeur est érigé en loi, pour obtenir durant la minorité de l'enfant au moins son silence et l'absence de toute dénonciation future parce que lui aussi est placé dans la croyance de sa propre culpabilité, ou connivence avec ses tortionnaires. !!!! Et cela fonctionne !

L'enfant non handicapé **7500 €/ mois/ tête** rapporte moins que l'enfant handicapé 22000 €/mois / tête de subventions payées par l' Etat au département, voici une grande partie des milliards des budgets des départements , donc **détruire un enfant EST devenu rentable pour le département en 1983. Et tous ces fonctionnaires ONT TROUVE CELA NORMAL!Seul** Mr Philippe Seguin l' avait dénoncé.

Leur état d'handicapé a pour but en plus **de discréditer d'avance** leurs dénonciations de leurs viols, victimes vraiment idéales.

Ainsi Rendre l'enfant handicapé est nécessaire tant pour le département que pour le violeur dans le but de se protéger, EUX MEME !.

- **Soumission par la force :** Police et gendarmerie, criminellement présente au moment du placement que pour protéger l'intégrité des sociaux participe activement aux vols d'enfants en les prenant par FORCE, faisant à l'occasion des faux en écriture, sans jamais remettre en cause les crimes , ordres et écrits des sociaux, au point de refuser d'appliquer des décisions de Cour d'appel, notifiée donc exécutable de plein droit.
- **Soumission des enfants :** par manipulation, par drogue, par chantage, par corruption de mineur, par torture morale, psychique et affective, par proxénétisme, par chantage sexuel, par chantage issu des grossesses criminelles faites à nos filles, mais aussi par chantage fait aux enfants , cherchant à obtenir d'eux qu'ils acceptent de se soumettre au mal, le pensant plus puissant que le bien comme « si tu bouges on fera du mal à tes parents »- et aux parents « si vous bougez on fera du mal à vos enfants et cela sera pire car vous ne pourrez plus les voir. » soumis à cette seule chance de pouvoir rencontrer en visite médiatisée leurs enfants, les parents se sentent bloqués et

se taire dans cette souffrance IMONDE.

La république ENCORE synonyme de nazisme.

Mais pourquoi ne pas nous les rendre une fois des dénonciations faites ?

Ne pas nous les rendre permet de CACHER qu'ils ont été **violés durant leurs placements, les départements font donc le recel des preuves vivantes que sont devenus nos enfants**, pour cacher leurs crimes. (IRM des voix basses permet de constater leurs crimes)

Ainsi ces sociaux attendent que l'enfant ait atteint l'âge de sexualité officielle vers 15-16 ans pour nous rendre parfois nos enfants, puisque dissimulant leurs viols par une activité sexuelle qu'ils prétendent consentis et donc volontaire. Ce croyant ainsi dégagé de leurs responsabilités.

Si dans ces âges, l'enfant notamment nos filles, s'attache à un garçon, ou placés dans un hôtel, elle finit par être enceinte, le service « bébé » de l' ASE ne peut que s' en réjouir, en plaçant une enfant, ils en ont 2 à l'avenir, rentabilisant et créant ainsi leurs futures victimes. ON est TRES TRES loin de la protection de l'enfance décrite par les Taquet et autre Goulet, même si son évolution sociale n'est pas loin de ces phénomènes.

C'est encore une preuve que l' ASE est une usine à faire des bébés.

Il est vrai que le marché est agrandi par les couple LGBT, et la demande grandit devenant implicitement complice de tous ces crimes :

le service « bébé » de l' ASE est contente, car le service adoption toujours du département s'organise :

60 % des enfants adoptés proviennent des enfants placés .L

Et pour faire toujours plus de bébé, il faut multiplier les occasions de grossesses et mettre nos filles sexualisées très jeunes et à outrance, pour les rendre responsable de leurs propre viols (encore un lien avec la charia qui eux marie la victime à son violeur !), provoquer les garçons placés, pour leurs imputer les viols futurs, et protéger les adultes pédocriminels venant violer nos enfants en foyer et famille d'accueil, et surtout livrer nos filles aux violeurs en les mettant dans des hôtels , tout simplement. !!!!!

Pourquoi avoir un lieu pour fabriquer des bébés comme en Afrique ou en Asie, quand l' ASE fait tout, vol, séquestre, livre dans des hôtels, gère les bébés, et fait adopter, et qu'il suffit d' une simple propagande médiatique pour dissimuler le tout , tout en prétendant en plus qu'ils sauvent l'enfance maltraitée !.....**la totale.... inversée. Gigantesque.**

Ce qui démontre, comme pour le marché du cochon, le marché de l'enfant placé, mais aussi celui du marché caché du bébé est subventionné par l' Etat.

En Afrique, les enfants volés à leurs parents OU issus des viols sont séquestrés, torturés, mis dans les maisons de passe d'enfants, et ils

présentent leurs fesses pour être sodomisés dans l'espoir de ne pas être tués par les réseaux pédo criminels. Sans plus de valeur qu'un mouchoir. !!!!!

Devrons nous attendre de telles horreurs en France pour que tous ces biens-pensant agissent enfin pour faire cesser ces monstruosité commises par des fonctionnaires !!!!!!!!!
dans l'exercice de leurs fonctions !!!!!
payés par nous ? !!!!!

Comment sauver les enfants là bas si la France en est là !!!! ? ????????

Ces fonctionnaires sont :

Soit pro pédo criminels ?
Soit contre les pédo criminels ?

Au vue de toutes ces HORREURS organisées, dont une seule suffit à arrêter ces crimes de rapte de nos enfants, j'ai demandé :

- **un arrêt immédiat des adoptions en France**, d'autant que les enfants ayant été violés en placements les adoptants seront accusés des viols pour dédouaner ASE, pédocriminels et leurs donneurs d'ordres,
- la restitution immédiate de tous nos enfants sur la base de la seule violation des droits de la défense, (art 1187 CPC interdisant aux avocats de donner les pièces aux parents)
- l'application immédiate de tout le droit français, **faute de quoi nous irons rechercher nos enfants par la force, à risque et péril pour les fonctionnaires.**

Un adulte condamné dans de telle condition serait immédiatement libéré, **PAS NOS enfants !**
Ce qui confirme le tout.

Il s'agit bien d'une programmation génocidaire raciale anti blanc, anti français, anti chrétien, commis par une administration pro pédocriminelle, appliquant la charia en France.

Le décret 2010-1520 autorisant la pédocriminalité en France, sans valeur légale bien sûre, mais aux effets nazis certains, lui même issu de l'art 16 de la DUDH, horreur parmi les HORREURS, puisque **cet article 16 de la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 est totalement et tout simplement pédo criminel !!!!!!!**

lisez :

« 1° A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution ;

traduction anti pédo criminelle :

« tout pédo criminel pourra violer tout enfant dès 10 ans (appelé mariage) et lui faire produire des bébés (appelé fonder une famille) pour les livrer eux aussi à la cause pédo criminelle (futur violé) »

Exactement ce qui se passe à l' ASE.

Ce texte est d'autant plus satanique que ce sont nos enfants chrétiens qui sont livrés aux réseaux pédo criminels par l' ASE, puisqu'ils avaient de grande probabilité de **NE jamais subir cela en famille.** Comme les vaccinations, on passe d'une quasi impossibilité d'être violé à un très fort risque de l'être.

Pour être sûre de continuer, toujours dans ce sens criminel, c'est OPEN BAR . ! les sociaux et leurs faux témoignages viennent protéger les violeurs. Les enfants dénoncent TOUT et personne ne les entend. L'absence de toute enquête judiciaire finit de les convaincre à continuer à violer sans problème, puisque nos enfants sont placés dans des foyers de petites tailles 6 à 8 lits, la corruption des sociaux n'étant que du proxénétisme de mineurs pour une usine à bébé qui doit tourner à plein régime pour satisfaire la demande .

Les pédocriminels sont ainsi impatients et ne comprennent pas que depuis 1948, les citoyens dignes de ce nom n'acceptent toujours pas les viols comme une chose normale !!!!! Il semble que le film de Charlo « Le dictateur » n'ai pas été compris par tout le monde . !

Un exemple concret protégé par le juge d'instruction Magnier du TGI de St Briec, le réseau pédocriminel menace les dénonciateursde prison !!!!!!!

merci pour la preuve du lien entre judiciaire et réseaux pédocriminels.

Il est vrai que la dénonciation de l'affaire Louna démontre TOUT.

Louna, 11 ans, violée en famille d'accueil, enceinte de Jumeaux, l'un meurt dans son ventre, le numéro de sécurité social différents des parents permet de leurs cacher cette grossesse pour que le bébé, maintenu volontairement dans son ventre, soit mis à l'adoption à des violeurs ou pas – mais qui pourront être accusés des viols plus tard – soit livrés sans identité aux dits réseaux pédo crim . Personne n'est là pour protéger la fille devenue mère et son bébé. PERSONNE !

Suite à cela :

Alors que les médias, « Envoyé spécial » juin 2007, dénonçait déjà les placements abusifs ainsi que

- L' **IGAS** les évalué à 50 % des enfants placés en 2007,
- la cour des comptes il s'agit de trafic d'enfant en octobre 2009, Mr Philippe Seguin, président,
- l' INSERM 40 % des SDF sont issus de l' ASE,

- le ministère de la justice, lui même par ses rapports Catalla fait conjointement avec l' IGAS, depuis 2000 !!!! soit 19 ans ,

et les sociaux de l'ASE démontrant leurs comportements **GESTAPISTES** continuent de NIER !

Et alors que les médias , « Pièces à conviction » en janvier 2019, démontrent eux enfin les maltraitements, les violences quotidiennes, les agressions en tout genre commis dans tous les foyers en France, MAIS aussi les viols de nos enfants placés sous la responsabilité des départements. ! Mr Taquet, veut lui :

continuer les placements !!!!!

continuer le tout !!!

car pour lui un crime ne s'arrête pas !!!

veut imposer toujours plus d'horreurs aux parents, en osant les prétendre violent par de faux chiffres !
Veut continuer, CONTINUER les crimes !!!!!!!!!!!!!!!

Niant toutes les dénonciations faites par ces institutions !!!!!!

L'indifférence générale de TOUS les présidents des départements, qui sont aussi parlementaire pour beaucoup est symptomatique d'une incapacité constitutionnelle à assumer leurs actes !

Qu'ont ils fait pour être tenu ainsi ?

Et l'absence de mesure pour arrêter, ce qui confirme leurs liens avec les réseaux pédocriminels.

Il serait pourtant extrêmement simple également :

- interdire la mixité des foyers,
- interdire les migrants faux mineurs dans les foyers de nos enfants,
- interdire les 11 vaccins démontrer leurs liens avec l'autisme, les troubles du comportements,
- donner copie de tous les dossiers, rapport, par tous les juges pour enfants, aux parents,
- abrogés toutes les lois civiles de l'assistance éducative, et créer des lois pénales détaillées sur les différentes maltraitements possible au pénal,
- audience pénale de tous les dossiers, pour les stopper,
- arrêt immédiat de tous les dossiers au civil,
- arrêt immédiat des n° SS attribué a nos enfants,
- arrêt immédiat de toutes les adoptions,

Mais rien de tout cela n'est fait parce que tous ces éléments sont fondamentaux pour exterminer tranquillement.

Tout cela est très très loin de la véritable protection de l'enfance, très très très très très loin du droit français.

NIANT,TOUT , le droit, les faits dénoncés publiquement, Mr Taquet veut continuer le génocide.

Mr Taquet, loin de vouloir nous rendre nos enfants séquestrés dans ces conditions dont il connaît

parfaitement les détails ODIEUX et criminels, et par violation de tout le droit français, comme le ferai tout adulte sensé, **veut protéger encore plus**, les crimes de l'ASE et des réseaux pédocriminels, **en cherchant à permettre aux familles d'accueil d'adopter nos enfants par adoption dite simple !!!** dans un premier temps pour en arriver à l'adoption plénière. !!! comme en Angleterre !!!!

Merci Mr Taquet de nous démontrer votre collusion au profit des réseaux pédocriminels !

Le tout en sachant parfaitement que les parents sont informés totalement des viols subis par leurs enfants en placement, sous la responsabilité des départements !!!!! et que donc il n'est nul besoin de les maintenir en placement, puisque la vérité est connue.

Tout cela pour Défendre une dictature de fonctionnaires pro pédo criminels et pédo criminels !.

Mr Taquet semble raciste à l'égard de nos enfants, à ces yeux nos enfants n'ont pas le droit de vivre avec leurs parents français, il s'agit DONC de racisme DECLARE, ASSUME, anti chrétien, anti blanc, anti droits de l'homme. !

Pour Mr Taquet comme pour les autres politiciens, nos enfants chrétiens, doivent considérer que se faire VIOLER dès la naissance est un droit fondamental, voici le double langage caché des criminels.

Ces solutions délirantes :

- imposer la PMI dans les 4 premiers mois du bébé, pour mieux CONTROLER les parents français qui ne sont nullement maltraitants, tout en n'interpellant aucun exciseur et circonciseur, en violation des droits de l'Homme et des droits de l'enfant, REFUSANT DELIBEREMENT de lutter contre CES VIOLENCES qui sont faites aux enfants là !
Il semble que Mr Taquet soit raciste aussi envers ces enfants là qui à ses yeux ne mériteraient aucun droit !!!!!
- un parcours de 1000 jours pour mieux assurer du et le travail des fonctionnaires déjà coupable de génocide, ne pensant donc absolument pas aux intérêts des enfants !!!! mais à ceux des fonctionnaires et de l'objectif : le génocide,
- SOUMETTRE les parents à des obligations en contre partie des allocations, passant d'un régime de droit acquis à un régime de droit selon le degré de soumission et d'esclavage mental,
- puisque Mr Taquet affirme par faux MONSTREUX, et par des chiffres FALSIFIES VOLONTAIREMENT qu'un enfant tous les 5 jours mourrait suite aux coups de ses parents, ce qui est totalement FAUX, donc il faut persécuter tout le monde,

Toutes les statistiques sont fausses car en plus, les forces de police et gendarmerie REFUSENT de prendre en compte les plaintes des parents sur les crimes commis sur nos enfants en foyer ou famille d'accueil, ou chez les parents maltraitants, donc les chiffres sont encore faux.

Les sociaux ayant entre eux des langages criminels cachés « tu as serré le gamin où dans la cuisine ? » signifie « tu as sexuellement agressé l'enfant dans la cuisine ? » . !!!!! de manière à faire penser aux autres qu'il s'agit d'un autre sujet . ! les crimes dissimulés sont eux aussi méconnus des statistiques.

- un grand nombre d'enfants placés **sont PRIVÉS par l' ASE d'école VONLONTAIREMENT** afin de leur faire perdre toute chance dans leur vie de pouvoir reprendre le cours de celle-ci, et leur enfance qui leur a été volée, afin qu'ils ne rentrent PAS en concurrence dans le milieu professionnel avec les enfants d'étrangers excisés et circoncis qui eux n'ont jamais été placés. Il s'agit de **discrimination scolaire et sociale** et d'une PERTE de CHANCE tant pour eux même que pour la France . **Organisée volontairement par les fonctionnaires .**

Donc Mr Taquet essaie de faire la promotion de quelques dizaines d'élèves qui s'en sortent au niveau universitaire, comme son amie P Goulet, qui ne s'est pas élevé officiellement grâce à des amis qui lui ont permis de suivre un cursus supérieur, démontrant bien l'incapacité structurelle par entrave de l' ASE à toute scolarité normale pour nos enfants placés. ! le tout pour donner une légitimité à ses propositions HORS sujet , pour un tout petit nombre de personnes, dans le but réel que les constats des crimes subits par nos enfants ne soient découverts qu'encore plus tardivement dans leur vie afin d'entraver tout recours contre l' Etat français NAZI pour son propre peuple,

- A l'heure où le 119 refuse de prendre en compte les souffrances de NOS enfants placés, Mr Taquet veut forcer les français à dénoncer comme en 1940 pour RIEN, juste pour détruire les français. ! Délateurs allez s'y, le secrétaire d'état vous encourage. Toujours dans le but de servir les réseaux pédo criminels et les génociteurs qui eux veulent continuer à exterminer les enfants français.

Toute séquestration est stoppée immédiatement.

Pour des adultes mis en prison, MAIS PAS pour nos enfants qui dans tous les cas ne sont eux coupable de RIEN en terme d'actes mais qui ont le tort d'exister, donc il s'agit bien d'un génocide.

Mr Taquet VEUT CONTINUER LE GENOCIDE DE ENFANTS FRANCAIS.

Pour soulager les départements dans leurs criminalités démentielles, Mr Macron victime lui même de détournement de mineur (on en voit les conséquences) ainsi que son sbire, Mr Taquet souhaite rendre à l' Etat la charge des placements mais pas les arrêter !. C'est donc à coup de psychiatisation forcée des parents français résistants, c'est donc à coup de rafles collectives de nos enfants anti française, anti blanche, anti chrétienne que le peuple français doit s'attendre. Et que seule la réaction violente s'en suivra.

La 5 ième république française est le 3 ième Reich amélioré, rentabilisant la vie des tortionnaires.

Les propositions de Mr Taquet le démontre :

- « Le **Pacte pour l'enfance** est axé sur trois piliers :
- l'accompagnement à la parentalité durant les **1000 premiers jours de la vie**,
 - la lutte contre les **violences faites aux enfants** ,
 - la **réforme de l'enfance protégée** «

Encore une fois, l'objectif affiché de ses déclarations de septembre n'est que de continuer, toujours continuer le génocide, tuer discrètement, exterminer en silence, par des lâches, sur NOS enfants français innocents, ne venant que démontrer à chaque fois, combien maintenir ces criminels fonctionnaires juifs, musulmans et francs-maçons et soumis à eux en poste est plus important que de protéger des enfants.

(génocide dénoncé à la cour pénale internationale en janvier 2011)

- 1000 jours, jouet médiatique, pour persécuter les parents,
- violence faites aux enfants sont majoritairement commises par les institutions,
- réforme ne visent à poursuivre le crime.
- Être à l'écoute de la voix de l'enfant quand on constate au quotidien combien juges et sociaux dans les décisions de justice font parler les enfants et leurs attribuent des paroles qu'ils n'ont jamais faites RIEN que pour détruire les parents. IL suffit pour écouter les enfants de les placer dans le même bureau du juge avec leurs parents à l'heure de l'audience.
- l'absence du mot PARENT, dans tous les écrits du gouvernement, dans toutes les questions au parlement, dans tout le débat est symptomatique des lobbies LGBT, pédocriminel, franc-maçons tous voulant ARRACHER aux hétérosexuels leurs vies équilibrées, le moteur de toute vie, l'enfant, les autres ne voulant que vivre comme de n'importe quel commerce de revente. !
- Mr Taquet affirme que les déchirements de la séparation parentale sont NECESSAIRE, mais pas LEGITIME, pas FONDE sur des violences puisque la directrice ASE du conseil départemental du Nord, constate elle même que 80 % des enfants placés le sont pour officiellement « défaillance éducative », qui n'est JAMAIS démontré, parce qu'inexistante.

- la collégialité des décisions alors qu'un très grand nombre de juge sont trop jeune pour être parent eux même et savoir même ce que cela peut être que d'être parent !!!!!!! qu'un grand nombre d'entre eux font des faux en écriture publique chaque jour, au kilomètre, dans chaque dossier trouvant tout à fait normal de violer le principe de droit qui interdit de juger une personne sans qu'il ai les moyens (copie) d'organiser de prévoir et de préparer sa défense (actes judiciaires, contre enquêtes, inscriptions de faux en écriture publique etc
ajouter un criminel à un autre ne permettra pas de résoudre le crime.
Mais leur permettra de retarder la découverte de l'ampleur du génocide, ce qui est encore très grave.

- nos enfants sont biologiquement détruits par les vaccinations, bourrés de médicaments mais Mr Taquet veut qu'ils fassent leurs devoirs, pour ceux qui ont la chance d'être tout de même scolarisés, comme un nazi qui fait torture un résistant le privant de tout, mais il veut qu'ils puissent lire ! Quelle chance !!

L'inhumanité de Mr Taquet et autres Goulet est effroyable au regard de la situation de guerre OUVERTE faite au peuple et aux enfants français.

Et mauvais celui qui n'a pas HONTE.

- l'album photo pour rappeler aux enfants le bonheur familial PERDU plutôt que de les rendre à leurs parents, mais comment des personnes diplômés peuvent elles avoir si peu de honte, si peu d'empathie des enfants qui HURLENT avec leurs parents de rentrer à la maison, ce que pourtant un avocat Michel AMAS dénonce dans ces vidéo you tube, lui le pénaliste, le spécialiste des cour d'assise,

AFFIRME que RIEN n'est plus dure qu'une audience de juge pour enfant !

Il a dénoncé l'absence d'humanité des juges et sociaux alors que les enfants suppliés de rentrer chez eux.

QUELLE HONTE.

Comment tous ces gens peuvent ils avoir quitté la logique ?
Quand reviendront ils à la logique ?

- les déménagements multiples : le peuple français ne peut plus se déplacer OU il veut dans son pays, les migrants les étrangers sortent et rentrent en passant la frontière, nous français, nous n'avons plus le droit de se déplacer.

– **l'adoption simple permise sera le summum du nazisme de fonctionnaire mise en place par des politiques fonctionnaires**

– Ce que tous considère comme inacceptable en Angleterre, sans la moindre HONTE, ils veulent le faire en France !!!!

Que dire face à autant de délire mental ?

Mr Taquet, vos enfants ne sont pas à vous, et je considère que vous êtes maltraitant avec eux puisque vous trouvez normal que des fonctionnaires soient maltraitants avec les enfants du peuple français , avec nos enfants

Sous l'époque nazie, les gens faisaient les crimes contraints par une impérieuse nécessité de survie due à la guerre, due à une menace directe sur eux, « c'est lui ou moi », mais aussi due aux circonstances, mais vous **Mr Taquet qui vous menace de mort pour vouloir continuer à ce que les parents se suicident en masse (ils font partie des 13 000 suicides ainsi que les enfants) pour l'injustice IMMONDE des vols d'enfants en France , QUI ?**

Qui vous menace Mr Taquet pour faire tout cela ?

Mr Taquet devrait regarder le film « I comme Icare » qui dénonçait déjà la criminalité des fonctionnaires. Pour qu'un dictateur obtienne ce qu'il veut il lui faut un millions de petits dictateur

et Autres solutions encore :

vouloir redonner à l'état la charge de l'assistance éducative au même titre du changement de nom de conseil général en conseil départemental et à nouveau en conseil général pour faire croire à une innovation. Ou les colloques pour le génocide offre de l'auto satisfaction aux lâches, aux complices, aux criminels, qui un temps s'autorise à se prendre pour des seigneurs **alors qu'ils ne sont que des nazis.**

Déplacer officiellement le centre de décision, du département à l'état ne changera RIEN au crime.

Pour arrêter le crime,..... il faut arrêter le crime. POINT.

Mais Mr Taquet ne VEUT PAS ARRETER LE CRIME . IL A accepté l'ordre de le continuer. !

Qui le suit ?

Rendez nous nos enfants

Rendeznousnosenfants.org

Hélène lombard